



SERVICE DE NUIT : JUSQU'À QUAND JOUERA-T-ON AVEC LA SÉCURITÉ ?

MA NICE

Le 13 octobre 2026

Tract UFAP UNSa Justice Nice N°10/2026

**Dans la nuit de dimanche à lundi, une nouvelle fois,
la Maison d'Arrêt de Nice a frôlé la crise !**

Déjà en mode dégradé à **11 agents au lieu de 12**, le départ d'un collègue malade a contraint les personnels à réorganiser le service à **10 agents**.

Mais soyons rassurés, l'administration a tout prévu ! Le service à 10 agents est déjà dans les tiroirs sans l'avoir validé en CSA.

LE MODE DÉGRADÉ EST DEVENU LA NORME. JUSQU'À QUAND ?

Pour l'**UFAP UNSa Justice** Nice, cette organisation est **dangereuse pour les personnels comme pour les personnes détenues**.

Comment justifier qu'une agente quitte le Quartier Femmes pour assurer deux heures de mirador, laissant son quartier sans surveillance ?

ALLO, QUOI ! FAUT-IL ATTENDRE UN DRAME POUR RÉAGIR ?

Lors du CSA du 8 octobre 2026, l'**UFAP UNSa Justice** Nice a demandé une organisation du service de nuit plus pragmatique, plus humaine et adaptée aux réalités du terrain.

La réponse de l'administration ? Une note de la DAP ! Pourtant, **cette note n'impose pas une interprétation aussi contraignante**. Une proposition intersyndicale, plus proche des besoins du terrain, existe : pourquoi ne pas l'étudier sérieusement ?

L'**UFAP UNSa Justice** Nice attend désormais de la direction qu'elle prenne ses responsabilités et fasse évoluer cette organisation avant qu'un drame ne survienne.

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT !

L'UFAP UNSa Justice : le syndicalisme combatif, utile et proche des personnels.

Le bureau Local **UFAP UNSa Justice**